MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

L'expertise publique européenne au bénéfice de 5 administrations algériennes

Cinq administrations publiques algériennes vont bénéficier d'une expertise publique européenne. Ce qui s'inscrit dans le cadre de l'adhésion conditionnée de l'Algérie à la Politique européenne de voisinage et la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne dont une étude d'impact sera finalisée en juin.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne, entré en vigueur en septembre 2005, une feuille de route a été tracée conjointement par les deux parties pour la période 2009-2010. Parmi les domaines couverts par cette feuille de route, jugés prioritaires pour l'Algérie, figurent l'accompagnement aux réformes économiques et les politiques commerciales.

Lancement d'un programme d'appui

En vue justement d'assister les administrations et institutions publiques nationales impliquées dans la réalisation des objectifs de cet accord, faciliter la réussite du partenariat algéro-européen et assurer une complémentarité avec tous les autres programmes et processes de coopération en cours, un programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A) a été finalisé dès la fin février 2009.

Ce programme d'action sera lancé officiellement le 12 mai prochain à Alger (à la Résidence El-Mithak), lors d'un séminaire organisé conjointement par la délégation de la Commission européenne en Algérie et le ministère du Commerce.

10 millions d'euros au profit du P3A

D'une durée de 30 mois, le P3A est doté d'un budget de 10 millions d'euros, sur la base d'une convention de financement signée en décembre 2007, en attendant qu'une seconde enveloppe, de 24 millions d'euros, soit affectée pour la période 2011-2013.

Cette enveloppe est allouée à 100% par la Commission européenne, par le biais du nouvel instrument financier de voisinage qui supplée à l'instrument financier euro-méditerranéen Meda. Comme le P3A est confié à une Unité de gestion du programme (UGP) assistée de cinq experts européens, opérationnelle depuis mars 2009 et qui a déjà abouti à l'identification de 30 points focaux (interlocuteurs au niveau des ministères et administrations).

Des actions de jumelage et assistance technique en vue

En fait, ce programme vise à répondre, de manière ciblée et sur le long ou court terme, aux besoins spécifiques en matière d'expertise et assistance technique de ces administrations nationales. Celles-ci pourront ainsi utiliser ces fonds à «la demande», de façon flexible. Comme ces institutions vont bénéficier, pour la première fois, des instruments européens de coopération que sont les jumelages institutionnels et le TAIEX (Assistance technique et échange d'informations) mis en place dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), impulsée depuis 2007. Une politique développée par l'Union européenne et à laquelle l'Algérie avait d'abord refusé d'adhérer avant de tempérer son refus par une acceptation conditionnée. Néanmoins, les institutions publiques pourront dans le cadre des jumelages institutionnels, et durant 2 ans, transposer et appliquer l'acquis réglementaire et législatif communautaire, se réformer et bénéficier de l'expertise pointue de leurs équivalents européens. Ces actions de jumelage sont financées sur les 10 millions d'euros alloués, la partie algérienne se contentant d'apporter les moyens logistiques et l'expertise locale.

Plus d'une trentaine d'actions d'appui envisagées

Dans ce sens, cinq actions de jumelage vont concerner l'Agence nationale de l'artisanat (ANAT, relevant du ministère de l'Artisanat), les agences et institutions de certification, accréditation, propriété intellectuelle et normalisation (Algerac, Ianor et Inapi, relevant du ministère de l'Industrie), le Conseil de la concurrence (ministère du Commerce), l'Algérienne des eaux (ADE du ministère des Ressources en eau) ainsi que des services du ministère des Finances (Impôts, Douanes…).

En outre, une trentaine d'actions d'assistance technique et échange d'informations seront mises en œuvre entre les administrations des deux parties. Répondant à des besoins ciblés et de court terme, ces actions TAIEX sont financées sur un budget ouvert et centralisé au niveau de la Commission européenne, hors le fonds de 10 millions d'euros.

L'impact de l'accord d'association évalué en juin

Comme il est question de la finalisation d'une étude d'impact de la mise en œuvre de l'accord d'association dont les premiers résultats seront présentés en juin. Voire, le développement de la certification, de la labellisation et normalisation ainsi que la finalisation du processus d'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce pourraient bénéficier de cette expertise publique.

A charge, cependant, que la bureaucratie et les errements constatés dans la mise en œuvre des programmes de coopération Meda dont certains ont pourtant abouti, n'entravent pas cette perspective.

C. B.

CE MONDE QUI BOUGE

Pakistan, ce qui nous attend (suite)

Par Hassane Zerrouky

Dans *Le Soir d'Algérie* du 26 mars, j'écrivais qu'au Pakistan, l'accord signé entre le gouvernement d'Asif Ali Zardari et les talibans allait permettre à ces derniers d'imposer leur ordre social dans la région de Swat, près de la frontière afghane. En contrepartie, ils ne devaient plus commettre d'attentats ni attaquer les forces de sécurité dans cette région. La première mesure de ces «pseudo-musulmans» avait été de détruire les écoles de filles, et d'interdire aux fillettes de sortir dans les rues. Je citais alors la journaliste pakistanaise Qurat el Aïn Siddiqui : «Les talibans de la vallée de Swat ont également annoncé que les familles ayant des filles en âge de se marier devraient les déclarer dans les mosquées pour qu'elles épousent un des leurs, faute de quoi elles seraient mariées de force, autrement dit violées.»

Eh bien, depuis ce 26 mars, les événement se sont accélérés. Non seulement les talibans, cette «excroissance du wahhabisme saoudien» selon l'expression du philosophe et théologien tunisien Mezri Haddad, n'ont pas respecté l'accord conclu avec le gouvernement de Zardari, mais ils ont profité de cette trêve pour occuper d'autres régions. «Les talibans grignotent le Pakistan et on assiste à la constitution de micro-émirats de la charia», affirme un expert français cité par *le Canard Enchaîné* daté du 29 avril. L'avancée des talibans — ils sont à une centaine de kilomètres d'Islamabad — suscite l'inquiétude de Washington qui avait pourtant donné sa bénédiction à l'accord conclu avec eux. Craignant que la capitale du pays ne tombe entre les mains des barbus, les Etats-Unis envisagent d'envoyer des forces spéciales pour assurer la protection des sites nucléaires pakistanais.

Sous d'autres formes, dans d'autres pays du monde islamique, nul besoin de recourir au djihad pour que les islamistes imposent graduellement leur ordre. C'est ce que Mezri Haddad appelle un «intégrisme intégré», visant à réhabiliter cet islamisme salafiste au nom de la paix civile et des «thaouabite» [constantes] que feu Mohamed Boudiaf avait brutalement rejetées lors d'un point de presse comme étant étrangères (pour ne pas dire importées) aux valeurs du 1er Novembre 1954. Au-delà de la tâche à laquelle de nombreux penseurs musulmans se sont attelés, en dépit du peu de médiatisation dont ils bénéficient — je pense aux Tunisiens Mezri Haddad, et Hamidi Redrissi auteur de *l'Exception islamique*, au Marocain Abou Filali el Ansari ou aux Algériens Ghellab Bencheikh, Soheib Bencheikh et Malek Chebel — consistant à affranchir l'islam du carcan islamiste salafiste et wahhabite véhiculé par les chaînes satellitaires arabes, il faut bien admettre chez nous en Algérie, que depuis la promulgation de la loi sur la Concorde civile, que certaines mosquées et la rue sont de nouveau investies par des prédicateurs partisans de l'amnistie aux terroristes, qui, il n'y a pas si longtemps, soutenaient le djihad contre l'Etat et la société.

Même les médias publics ne sont plus à l'abri depuis qu'on voit sur le petit écran des gens de religion, parés du titre de douctour ou de cheikh, se substituant aux médecins, expliquant le plus sérieusement que telle ou telle maladie chronique, voire mortelle pour l'individu, peut être guérie en recourant au religieux.

La crainte, avec l'amnistie promise, c'est que tous les espaces d'expression soient investis par ces produits du salafisme wahhabite. De ce fait, mais aussi en raison d'un verrouillage du champ politique et sociétal empêchant des partis et associations de porter un message moderniste compatible avec nos valeurs, l'Algérie, ses institutions ne sont pas à l'abri d'une pakistanisation qui ne dit pas son nom.

Les 100 000 Algériennes et Algériens, y compris les soldats et policiers, qui sont tombés durant les années 90 (et encore aujourd'hui), ne sont pas morts pour faire une place au soleil à leurs assassins.

H. Z.

FORUM D'EL-MOUDJAHID

Le confinement de la femme dans l'espace privé dénoncé

***Le confinement récurrent de la femme dans l'espace privé et sa mise à l'écart, dans la plupart des cas, de l'espace public, ont été dénoncés, hier, par des militantes des droits de la femme lors du forum d'*El-Moudjahid.**

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Mme Zohra Drif-Bitat, vice-présidente du Sénat, a déclaré, à l'ouverture de la rencontre, que l'espace public a commencé par être occupé avec force et de manière organisée par les femmes depuis les années 1980. «Elles se sont mobilisées pour relever ce que le code de la famille avait de discriminatoire à l'égard de la femme. Elles se sont imposées et ont poursuivi leur combat jusque dans les années 1990», a expliqué Mme Drif-Bitat. L'intervenante précisera, par ailleurs, que la femme est partie prenante de la lutte pour les libertés. Pour ce qui est de l'identification de l'espace public, l'invitée d'*El-Moudjahid* notera qu'il n'est pas seulement identifiable au politique mais compte également les volets social et économique. «Ceci bien que ce soit le politique qui a permis à la femme de s'imposer par la parole et l'action», souligne Mme Drif-Bitat. Les intervenantes rappelleront, en outre, que la femme a de tout temps été confinée dans un rôle précis par la société, celui d'animatrice de l'espace privé. «Pour cette raison, il faut rendre à la femme la parole en dehors de cet espace privé», a déclaré Mme Drif, notant aussi que la guerre de Libération nationale a permis à la femme de montrer ce dont elle était capable. Les intervenantes expliqueront, par ailleurs, que le «verrouillage» de l'espace politique n'a pas permis aux femmes de percer. Pour Mme Drif, les buts pour lesquels se sont mobilisées les femmes sont loin d'être atteints aujourd'hui. Mme Benhabilès est convaincue, pour sa part, que la femme «s'est imposée dans l'espace public», soulignant qu'elle était sur le terrain lors de la décennie de braise et par sa pleine implication dans les actions de la société civile». Présente à la rencontre, Mme Françoise Halimi, vice-présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises, appellera les femmes à investir l'entreprenariat avec l'aide de l'association.

F.-Z. B.

UNE RÉFLEXION EST ENGAGÉE PAR LES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE SELLAL

Un dinar pour chaque mètre cube d'eau consommé ira à l'ANBT

L'Office national d'irrigation et de drainage (Onid) et l'Algérienne des eaux (ADE) devront payer l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) à raison de 1 dinar par mètre cube consommé. Cette nouvelle mesure, en réflexion au niveau du ministère des Ressources en eaux, notamment dans son volet relatif au statut juridique de l'ANBT, sera répercutée sur les factures des grands consommateurs (industriels, agriculteurs) inscrits dans la catégorie deux et dont la consommation quotidienne dépasse les 80 m³. Abdelmalek Sellal a indiqué, hier, en marge d'une visite à Bouira, que «cette augmentation n'affectera pas les petits ménages» qui continueront de payer leur consommation aux anciens tarifs. Le ministre a tenu à préciser que l'augmentation des prix de l'eau n'est pas à l'ordre du jour de même que la pénurie en alimentation en eau potable (AEP). A ce sujet, Abdelmalek Sellal a rassuré sur la disponibilité de la ressource hydrique en quantité suffisante en écartant toute éventualité de pénurie cet été, voire «pour les trois prochaines années». Le ministre en veut pour preuve le taux de remplissage de l'ensemble des 60 barrages du pays cette année. Un niveau «record, jamais enregistré depuis 20 ans» et qui dépasse les 74%. Sauf en cas de problème de distribution pouvant survenir, l'eau sera disponible dans les robinets des Algériens durant les trois prochaines années. Une disponibilité garantie par l'entrée en exploitation effective des différentes infrastructures hydriques dont le grand barrage de Koudiat Acerdoune dans la wilaya de Bouira qui entrera en service partiel en février 2010. Pour rappel, cet ouvrage est le deuxième plus grand barrage d'Algérie après celui de Beni Haroune (wilaya de Mila) avec une capacité de stockage de 650 millions de mètres cubes. Il est destiné à terme à alimenter plusieurs localités de quatre wilayas (Bouira, Tizi-Ouzou, Médéa et M'sila), soit une capacité théorique de 3 millions d'habitants. Le barrage de Koudiat Acerdoune pourra également servir d'appoint pour la capitale en cas d'urgence.

Lotfi Mérad